

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1984 B 00246
Numéro SIREN : 796 480 283
Nom ou dénomination : SOCIETE DES ETABLISSEMENTS VERDANNET

Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2021 sous le numéro de dépôt P2021/000047

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **ANNECY**



899191

Dénomination : SOCIETE DES ETABLISSEMENTS
VERDANNET
Adresse : 28 avenue du Parmelan 74000 Annecy -FRANCE-
n° de gestion : 1984B00246
n° d'identification : 796 480 283
n° de dépôt : P2021/000047
Date du dépôt : 09/06/2021

Pièce : Ordonnance du Président



899191

202106375

ARRIVEE COURRIER
04 JUIN 2021
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE - ANNECY

**REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ANNECY**

Le soussigné :

Monsieur Roland VERDANNET,

Ayant pour Avocat, Maître Sylvain LAGNEAUX, directeur général et associé du Cabinet GL Conseils & Associés - Parc Altaïs - 37 rue Cassiopée - 74650 Chavanod, Avocat au Barreau d'Annecy (74000),

Agissant en qualité de Président de la société **SOCIETE DES ETABLISSEMENTS VERDANNET**, société par actions simplifiée au capital de 5.498.040 Euros, dont le siège social est situé 28 avenue du Parmelan - 74000 Annecy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANNECY sous le numéro 796 480 283 RCS ANNECY (ci-après la « Société »),

A l'honneur de vous exposer :

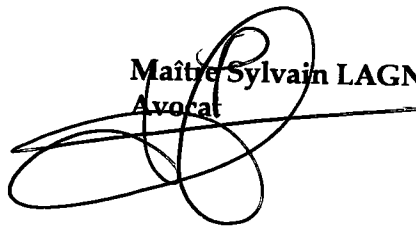
- que les statuts de la Société prévoient que l'exercice social se termine le 31 décembre de chaque année,
- qu'en vertu des dispositions des articles L227-1, L227-9 et L225-100 du Code de Commerce, l'Associée unique de la Société doit approuver les comptes, après rapport du commissaire aux comptes s'il en existe un, dans les six mois de la clôture de l'exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice,
- que l'Associée unique de la Société doit approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 avant le 30 juin 2021,
- que l'arrêté des comptes de la Société est aujourd'hui retardé : l'expert-comptable de notre Société a pris du retard dans l'établissement des comptes clos au 31 décembre 2020 directement lié au contexte sanitaire et au Covid qui ont bouleversé ses conditions de travail,
- que, dès lors, il paraît très difficile, dans le court délai restant, de convoquer le Commissaire aux comptes et l'Associée unique pour statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2020 avant le 30 juin 2021,
- que, de ce fait, la soussignée sollicite donc l'octroi d'un délai supplémentaire de Trois (3) mois maximum pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sur rapport du Commissaire aux comptes.

Le report de la date de l'approbation est sollicité : l'approbation devrait être effectuée avant le **30 septembre 2021**.

C'est pourquoi,

la Requérante conclut à ce qu'il vous plaise, Monsieur le Président, **de prolonger au 30 septembre 2021**, le délai pendant lequel l'Associée unique de la Société pourra approuver, sur rapport du Commissaire aux comptes, les comptes sociaux de la société SOCIETE DES ETABLISSEMENTS VERDANNET arrêtés au 31 décembre 2020.

Fait à Chavanod
Le 26/06/2021


Maître Sylvain LAGNEAUX
Avocat

ORDONNANCE 20210375

Nous, *Isabelle Michaud* en délégation du
Président du Tribunal de Commerce de ANNECY

assisté de Monsieur le Greffier dudit Tribunal,

Vu la requête de Monsieur Roland VERDANNET, es qualité, et les motifs exposés,

Vu les dispositions des articles L. 225-100 du Code de Commerce et R 225-64 du Code de Commerce,

Accordons un délai expirant le... *30 septembre 2021 (Trois mois)*

Pour l'approbation par l'Associée unique des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Fait à

Le

Anecy
8 juin 2021

[Signature]

Le greffier

[Signature]

Brice GAILLARD

Pour copie certifiée conforme

